

LE Châtelleraudais

LE BIMENSUEL DE LA VILLE DE CHÂTELLERAULT | DU 15 AU 31 MAI 2021



L'ANIMAL EN VILLE

Nouveau passage
à la Manu

Pompiers :
dans le feu de l'action

Coulot Décolletage
décolle

Les avantages de l'abonnement **26-65** pour les **salariés**

Vous payez 27,30€
votre abonnement mensuel,
votre employeur
vous rembourse 13,65€ !

50% de votre abonnement pris en charge par votre employeur.
Art. R3261-1 C. Trav*

bustac.com | **05 49 21 15 15**

f Bus TAC Châtelleraut

t @bus_tac

* si vous utilisez les transports
en commun pour aller travailler.



RÉGIE PUBLICITAIRE

Faites-vous mieux connaître à Châtelleraut !

Magazine Municipal
21 000 ex. tous les 15 jours
Guide Pratique
23 000 ex. en septembre



COMWEST²

20-3 rue de la Tranchée - 86000 Poitiers
Tél. 05 16 52 37 89 - comwest@sfr.fr

ANNONCEZ

VOS ÉVÉNEMENTS

SUR L'AGENDA

DE GRAND CHÂTELLERAUT

Votre association organise un événement
culturel, sportif ou festif ?
Pour qu'il figure dans l'agenda
de Grand Châtelleraut, c'est très simple,
annoncez-le directement en ligne.

grand-chatelleraut.fr/services-en-ligne/agenda



**GRAND
CHÂTELLERAUT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



Avec Renato et Mozart

En harmonie avec les animaux...

Depuis toujours, les animaux font partie de notre environnement. De ce fait, ils partagent notre vie et notre ville. Il n'est pas rare d'observer des espèces sauvages qui s'invitent en ville, des sangliers et des cervidés vus au sud de la ville à proximité des habitations.

Mais c'est l'animal de compagnie qui occupe la première place dans le cœur des français ; au niveau national, un foyer sur deux, en moyenne, en possède au moins un. Des recherches scientifiques ont d'ailleurs révélé les bénéfiques thérapeutiques de la relation animal/homme, sur le plan affectif, physique, social. Cela confère surtout une responsabilité aux propriétaires d'animaux de compagnie : bienveillance, éducation, et respect des règles d'usage dans l'espace public, règles encore trop souvent ignorées.

Je remercie toutes les associations locales qui, au quotidien, participent au bien-être des animaux.

Lutter contre les abandons, la maltraitance, la surpopulation de certaines espèces, la dangerosité de certains chiens, la divagation, les aboiements réguliers, les déjections ; c'est une mission quotidienne des services dédiés de la municipalité.

J'ai demandé qu'un plan de lutte contre toutes formes d'incivilités soit étudié ; il est en cours d'élaboration. Il caractérisera le cadre réglementaire, les types d'infractions et les sanctions. Une phase de sensibilisation sera mise en œuvre pour prévenir avant de verbaliser. Les contrôles seront renforcés, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des riverains, de lutter contre les incivilités, les actes de maltraitance contre les animaux.

C'est avec la participation de chacun que nous mènerons à bien ces objectifs pour une ville plus agréable à vivre et durable.

Jean Pierre Abelin

Maire de Châtellerauld,
Président de Grand Châtellerauld



Compacts, pratiques et surtout utiles. Les composteurs vendus à tarif préférentiel par Grand Châtellerauld aux habitants ont tout pour plaire.



Créer des personnages à partir d'empreintes. C'est le moment de plaisir partagé vécu par 22 familles lors d'ateliers proposés par la Ville, dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.



En coulisses. Pour illustrer le dossier « L'animal en ville » de votre *Châtelleraudais*, le photographe n'a pas lésiné. Tenue de camouflage, affût au bord du Lac et dans la forêt... Alors qu'il tentait, de nuit, de photographier des sangliers, il a été approché par des policiers. Très surpris de cette rencontre pour le moins insolite.

Bimensuel d'informations de la Ville de Châtellerauld - Hôtel de ville - BP 619 - 78, boulevard Blossac
86106 Châtellerauld Cedex - Courriel : le-chatelleraudais@ville-chatellerauld.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre Abelin - **Réalisation :** Service communication - Caroline Matton, directrice
Rédaction en chef : Marie-Julie Meyssan - **Rédaction :** Marie-Julie Meyssan, Hélène de Montaignac, Marine Nauleau,
Valentine Schira - **Photos :** Iboo Création, Nicolas Mahu - **Régie publicitaire :** COMWEST 06 81 14 22 06
Impression : Mégatop à Naintré, certifiée IMPRIM'VERT et PEFC - **Conception :** Agence Chat Noir - Châtellerauld

Pour être au cœur de l'actualité et être plus proches de vous, nous comptons sur vous !

N'hésitez pas à nous transmettre vos propositions d'articles, vos informations, vos idées par courriel : le-chatelleraudais@ville-chatellerauld.fr par téléphone au 05 49 23 64 50 ou en remplissant le formulaire sur le site internet de la Ville : ville-chatellerauld.fr

Le parc photovoltaïque de la Massonne tient ses promesses

Vous avez peut-être déjà vu briller ces grands panneaux argentés au lieu-dit la Massonne, au nord de la ville. Inauguré en 2019, ce parc photovoltaïque de 4,5 hectares est installé sur un ancien centre d'enfouissement de déchets. Il fournit de l'électricité à partir du soleil. C'est la première centrale photovoltaïque de Grand Châtellerauld à être équipée d'un système de tracker solaire permettant aux panneaux fabriqués par VMH Énergies de pivoter pour suivre le soleil. D'après Sergies, propriétaire de l'installation, le site a produit 3 648 000 kWh en 2020, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 2 027 habitants, hors chauffage et eau chaude sanitaire. Un résultat conforme aux prévisions. Il permet d'économiser chaque année plus de 1 000 tonnes de CO₂.



Les 284 tables solaires s'orientent automatiquement vers les rayons lumineux.

Comment se marier au temps de la Covid-19 ?



Se marier civilement à l'époque de la Covid-19, ajoute à l'événement un zeste de réglementation. Depuis le 17 mars 2020, celle-ci n'a cessé de fluctuer en fonction de la situation sanitaire. Aussi, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le cortège peut compter jusqu'à 16 personnes, les mariés compris. Le protocole est strict : avec 8 m² par personne, impossible de se faire du pied pendant la cérémonie et bien sûr, on entre dans la salle des mariages les mains désinfectées et le visage masqué. Enfin détail important, on n'oublie pas son propre stylo pour signer le registre. « *Le nombre de mariages célébrés à Châtellerauld a nettement baissé, avec 81 en 2019, contre 52 en 2020* » chiffre Anahide Voisin, responsable des Affaires publiques. Une chose est sûre, ceux qui n'attendent pas pour convoler auront un repère pour se remémorer leur anniversaire de mariage.

On a testé pour vous : le passage de la Manu



C'est une nouvelle promenade qui vaut le détour en soi. On y longe l'impressionnant mur de brique du Centre des archives de l'armement et du personnel civil, cerclé de métal. On y admire l'élégante architecture de pierre du Conservatoire et de l'Atelier. On profite d'un revêtement de sol tout neuf et on suit la pousse des plantes grimpantes qui agrémentent l'entrée des lieux. Mais, surtout, on gagne un temps fou : pour aller du haut de la Grand' rue Châteauneuf au « cœur » de la Manu, les tours Vilmouth, il n'y a désormais plus besoin de faire le tour. Ce nouveau passage est ouvert depuis le mois dernier. Sa création s'inscrit dans la volonté de relier les quartiers et irriguer le Cœur de Ville grâce aux liaisons douces.

JEUNES TALENTS

Le festival, prévu initialement samedi 22 mai, est reporté au samedi 11 septembre.

S'engager pour la survie, c'est possible



Les nouvelles recrues sont les bienvenues pour rejoindre l'équipe de pompiers professionnels et volontaires.

Sapeurs-pompiers pros et volontaires, mais aussi secouristes, se donnent la main dans la chaîne de survie. Éclairage sur les initiatives possibles avec le commandant Agnès Hubert du centre de secours principal (CSP) de Châtelleraut.

Début 2021, le commandant Agnès Hubert a pris la direction du CSP de Châtelleraut. Celle qui succède à Dimitri Pelletier, désormais au CSP de Poitiers, est sapeur-pompier dans le département depuis 30 ans et a déjà assuré des fonctions similaires au CSP de Poitiers Saint-Éloi. « Avec 42 professionnels et 57 volontaires, notre unité mixte est la deuxième de la Vienne en termes de sollicitations opérationnelles » souligne le commandant Hubert qui se dit « heureuse de retrouver un poste de terrain ».

On recherche des volontaires

À la caserne Pitet, opérationnelle 24h sur 24, la recherche de sapeurs-pompiers volontaires est constante. Toute personne de plus de 16 ans peut s'engager dans ce service citoyen, « femme, homme, étudiant, actif ou en recherche d'emploi. La complémentarité au sein de l'équipe est une force ». Depuis cette année, il est possible de s'engager uniquement sur certaines missions,

comme par exemple les secours aux personnes, qui représentent 72 % des missions du CSP de Châtelleraut.

Devenir citoyen sauveteur

Grâce à l'application pour smartphone « Permis de sauver », chacun peut devenir un maillon de la chaîne de secours. En cas d'alerte, le détenteur proche de la zone reçoit la géolocalisation de la personne en détresse pour se rendre sur place. Une communication en temps réel peut être réalisée par le Samu ou les sapeurs-pompiers pour diriger les premiers gestes en attendant l'arrivée des services de secours. Il n'est pas nécessaire d'être formé au secourisme pour s'inscrire sur l'application. Il est toutefois possible de suivre une formation, dès 10 ans, notamment auprès du SDIS 86.

Informations au 05 49 49 18 00 et sur sdis86.net



Commandant Agnès Hubert, chef du CSP de Châtelleraut

LES DÉFIBRILLATEURS DANS LA VILLE

Les défibrillateurs aussi accompagnent la chaîne de survie. Leur utilisation est simple et guidée par un message vocal. À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les écoles et établissements recevant du public de catégorie 4 devront être équipés (après les ERP de catégories 1 à 3 équipés au 1^{er} janvier 2021). Châtelleraut n'a pas attendu l'obligation légale : 12 sites sont déjà dotés de défibrillateurs. Cette année, certains appareils vont être renouvelés et d'autres lieux seront équipés, notamment les écoles et des centres sociaux. À terme, 21 sites publics, ainsi que des sites privés seront pourvus.

Coulot Décolletage décolle



L'entreprise spécialisée dans la création d'implants et d'instruments médicaux s'ingénie à créer les conditions de son développement, notamment en internalisant des étapes de fabrication auparavant sous-traitées. Elle bénéficie du plan France Relance et intègre le programme « Usine du Futur » de la région Nouvelle-Aquitaine.

Coulot Décolletage a la conviction que l'avenir est dans les nouvelles technologies. L'entreprise investit près de 5 millions d'€ pour étoffer et améliorer son outil de production. Avec l'aide de la Région et de l'Agglo, elle vient de doubler la superficie de son usine située zone nord, passant de 1 500 à 3 000 m² de locaux. Son parc de machines de technologie de pointe est en croissance constante. Afin d'éviter le recours à la sous-traitance, Coulot Décolletage vient d'ouvrir un pôle anodisation (traitement électrique qui permet de colorer les implants médicaux) et un pôle passivation (traitement thermique anti-corrosion).

Fabrication 3D

Un nouvel atelier de 200 m² ultra-sécurisé de fabrication additive est désormais opérationnel. Ici, des particules de l'ordre de 30 microns de titane sont disposées en couches pour être fondues au laser de manière à former une pièce complexe. L'entreprise, qui a recruté 12 personnes en 1 an, met en service en juin un nouveau magasin dédié aux matières premières, à l'outillage, et s'apprête

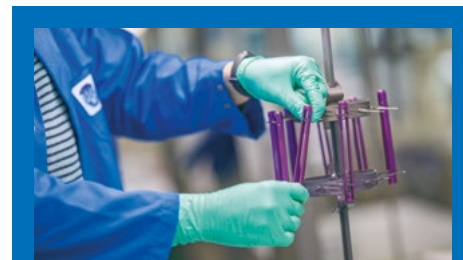
à faire qualifier une ligne de nettoyage robotisée flambant neuve. Celle-ci pourra traiter 3 fois plus de pièces que la ligne précédente.

Pépite industrielle

Dans un contexte où la demande mondiale en implants médicaux explose, boostée par l'obésité et le vieillissement, et où la France souhaite relocaliser l'industrie de la santé, les ambitions de l'entreprise châtelleraudaise tombent à point nommé. L'État a décidé de soutenir les projets de Coulot Décolletage au travers de France Relance. Ce dispositif vise à conforter l'industrie tricolore pour contribuer à l'indépendance nationale, notamment sur le plan sanitaire, et revitaliser les territoires. Les subventions sont accordées à des entreprises solides porteuses de projets judicieux. « *Ce soutien public est une opportunité qui va accélérer nos projets* » considère Stéphanie Coulot, à la tête de l'entreprise avec son mari Bruno. Coulot Décolletage affiche pour 2020 10 millions d'€ de chiffre d'affaires, dont 40 % sur le marché français.



Dans l'atelier de fabrication additive, hautement sécurisé



Lombaires, pied, genou, hanche, épaule, main... Tous les os ou presque peuvent être réparés. À Châtelleraut, Coulot Décolletage s'emploie à fabriquer les implants de ces petits miracles qui seront opérés dans le monde entier : implants, prothèses et matériel médical associé. En la matière, les technologies ont considérablement progressé et l'innovation ne cesse d'accélérer pour remettre sur pied les personnes. L'emploi de matériaux biocompatibles ultra-légers, l'impression 3D en sont quelques exemples.



L'ANIMAL EN VILLE

La Ville de Châtellerauld met en œuvre des actions concrètes pour une cohabitation harmonieuse entre l'homme et l'animal. Cela passe, par exemple, par une gestion écologique des espaces verts favorisant la vie sauvage, par le soutien aux associations engagées sur le terrain et par la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes. La Ville encourage aussi au civisme des propriétaires d'animaux domestiques et veille à maintenir la salubrité publique.

Les animaux font partie de notre vie. L'oiseau nous réjouit de son chant, le chien ou le chat sont de fidèles compagnons, l'insecte pollinise le fruit que nous mangerons. Ils partagent avec nous l'espace urbain. Certains animaux vivent à Châtellerauld depuis longtemps, d'autres sont de nouveaux arrivants ou seulement de passage.

Les animaux ont droit de cité

En France, l'urbanisation s'étend au rythme moyen de l'équivalent d'un département tous les 7 ans. L'habitat naturel de la faune rétrécit, disparaît. À Châtellerauld, on ne sait jamais trop où s'arrête la ville et où commence la nature. À la fois industrielle et rurale, sauvage et civilisée, verte et minérale, la ville accueille de nombreuses espèces. Certains animaux sauvages viennent voir si l'herbe est plus verte en ville. Si des citoyens leur réservent un accueil amical, la cohabitation homme-animal s'avère parfois compliquée. Au-delà des actions engagées par la collectivité, c'est grâce à la participation de tous les Châtelleraudais que la préservation de la biodiversité, la protection du bien-être des animaux de compagnie et la lutte contre les désagréments peuvent être menées à bien.

HÔTELS À INSECTES ET RUCHES URBAINES

Pour favoriser la biodiversité, attirer les insectes utiles au jardin, la Ville a installé des hôtels à insectes et des ruches dans plusieurs espaces publics. Pas d'inquiétude si vous apercevez des butineuses en allant faire un tour au square Gambetta ou au parc du Verger ! Le miel récolté dans les ruches municipales est offert aux couples qui se disent «oui» à la mairie. Un joli cadeau aux mariés pour entamer en douceur leur lune de miel.





La stérilisation est la seule action pour endiguer le phénomène exponentiel des chats errants.

LA GESTION DES CHATS LIBRES

Le félin préféré des français est d'un tempérament naturellement indépendant. Les matous sans domicile fixe, qui sont identifiés au nom d'une association et stérilisés, peuvent trouver refuge, soins et nourriture dans l'une des niches aménagées à leur intention à Châtellerauld. Ils sont désignés sous le nom de « chats libres ». La Ville et 4 associations travaillent en concertation pour assurer la tranquillité publique, le bien-être animal et la maîtrise de la population féline urbaine. Cette dernière passe par la stérilisation des chats. Car, aussi incroyable que cela puisse paraître, un couple de chats peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans...

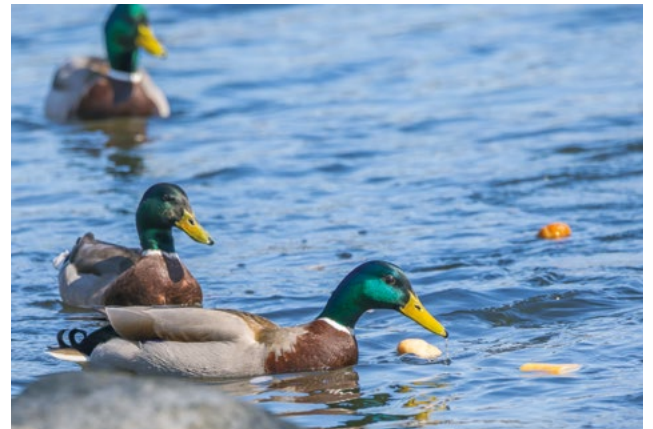
Une convention

La Ville envisage de conclure une convention avec 30 Millions d'Amis. Il s'agit de mener des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, grâce à un financement partagé pour moitié par la Ville et pour moitié par la fondation. Laurence Rabussier, adjointe au maire chargée de l'environnement, de la propreté et du bien-être animal : « Il s'agit de permettre la stérilisation et l'identification d'une cinquantaine de chats errants par an. Cette solution devrait avoir un impact positif en diminuant la prolifération des animaux, les nuisances olfactives et auditives liées. Ces chats continueront à jouer leur rôle de filtre contre les rats, les souris. »

FAUSSE BONNE IDÉE

Le nourrissage des animaux sauvages a des conséquences néfastes pour la biodiversité et le cadre de vie.

Cygnés, canards, pigeons, ragondins... Le nourrissage de ces animaux est interdit par le Code de la santé publique et passible d'une amende de 68 €. Les aliments appropriés à l'homme ne le sont pas pour les animaux sauvages : ni le système digestif des oiseaux, ni celui des rongeurs ne sont adaptés au pain, qui gonfle dans leur estomac et provoque des maladies. Les canards et les cygnés sont herbivores, ils se contentent d'algues et d'herbes. Nourrir ces animaux sauvages, les habituer à l'alimentation passive, leur fait perdre progressivement leur instinct naturel. Cela favorise leur regroupement, peut provoquer une surpopulation, la propagation de maladies et de parasites ou encore attirer les rats.



CASTOR VERSUS RAGONDIN



L'un appartient à une espèce protégée, l'autre à une espèce nuisible. Ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau, à quelques exceptions près : la queue du castor est plate, celle du ragondin est cylindrique comme celle d'un rat. Le castor a depuis quelques années refait surface à Châtellerauld où son aire de jeu s'étend en aval du barrage, notamment du côté de l'île Sainte-Catherine. Le ragondin, porteur de maladies transmissibles à l'homme, contribue à l'effondrement des berges. Il fait l'objet d'opérations de piégeage par le Syndicat Mixte de la Vienne Aval (SMVA). En 2019, 20 ragondins ont été piégés à Châtellerauld.

TOP 3 DES BONS GESTES AU JARDIN

- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires. D'ailleurs, ils sont désormais interdits.
- S'abstenir de tailler sa haie de mars à décembre car elle fournit souvent le gîte et le couvert à des nichées d'oiseaux.
- Planter une haie avec des espèces locales. En laissant une bande d'herbe au pied, on fait le bonheur des hérissons ou des crapauds qui sont de précieux auxiliaires du jardinier car ils éliminent limaces et escargots.

L'IDENTIFICATION : UNE PROTECTION... ET UNE OBLIGATION



Les propriétaires ont l'obligation de faire identifier leur chien comme leur chat. Depuis le 1^{er} janvier 2021, ceux qui ne se plient pas à cet impératif s'exposent à une amende de 750 €. Cette loi ambitionne de lutter contre l'abandon des animaux et permet aussi de les protéger. Un chat identifié ne peut pas faire l'objet d'un ramassage pour être stérilisé et a, en cas de perte, bien plus de chance d'être restitué à son propriétaire. Bien que la stérilisation ne soit pas imposée par la loi, elle permet d'éviter des portées et des maladies aux animaux de compagnie.

HALTE AUX CROTTES DE CHIEN

Trottoirs, chemins, espaces verts... de nombreux espaces publics sont souvent souillés par des déjections canines. La Ville met gratuitement à disposition des maîtres près de 50 distributeurs et receveurs de sacs conçus pour ramasser les excréments canins. Il s'agit de garantir la propreté de l'espace public et le respect des agents chargés de leur entretien. Le paillage des plantations n'a pas vocation à servir de litière. À savoir, une crotte de chien non ramassée est passible d'une amende de 38 €.

COMPRENDRE : LA RÉGULATION DES PIGEONS

La Ville de Châtellerauld agit pour limiter la prolifération des pigeons... dans la limite de ses possibilités.

Un pigeonnier est installé sur le site de la Manu pour réguler leur reproduction par la stérilisation des œufs. Dans d'autres lieux publics, par rotation, un prestataire spécialisé intervient pour effectuer des captures. Les combles d'églises ont été fermés et des systèmes d'éloignement (pics, grillages, filets de protection) sont installés dans les bâtiments municipaux. Mais l'habitat abandonné fait le bonheur aussi de ces volatiles. Ils se réfugient par le moindre interstice pour nidifier dans des bâtiments privés, où la collectivité ne peut pas intervenir.

LES CHATS DU CIMETIÈRE NORD : EXPLICATIONS

Afin de lutter contre la prolifération des lapins au cimetière nord, quelques chats y ont été introduits il y a de nombreuses années. Malheureusement, des personnes peu scrupuleuses y ont abandonné de nombreux chats qui ont proliféré, occasionnant des nuisances dans ce lieu de recueillement. Pour remédier à cette situation, la Ville a aménagé un site à leur intention. Les chats, capturés par une association, y ont été transférés pour bénéficier de soins et s'adapter à leur nouvelle adresse. « *Un acte de malveillance a mis tous nos efforts par terre, se désole Laurence Rabussier. Une nouvelle opération de capture a été engagée en avril avec l'appui d'une société pour régler définitivement l'affaire. Il ne s'agit ni d'éliminer, ni de nuire aux chats, mais bien de préserver leur santé et d'assurer la salubrité publique dans le respect de la réglementation. La Ville travaille d'arrache-pied à ce sujet avec les associations locales, le refuge, la fourrière, les fondations Brigitte Bardot et 30 Millions d'Amis.* »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chenil de Grand Châtellerauld, rue Charles Darwin, regroupe sur un même site la fourrière destinée à accueillir les animaux errants et un refuge pour animaux destinés à l'adoption, géré par l'Association et Secours aux animaux (ASA). Contact : 05 49 21 61 11

LES SANGLIERS EN FORÊT

Se retrouver nez à nez avec un sanglier. C'est l'expérience impressionnante qu'ont vécue des promeneurs récemment en forêt. Châtellerauld n'est pas épargnée par un phénomène qui touche aussi de grandes villes comme Berlin, Rome, Hong Kong ou encore Barcelone. La prolifération du cochon sauvage, espèce résistante, sans prédateur et à la fertilité importante, relève ici de la responsabilité de la préfecture de la Vienne. La forêt, située aux portes de la ville, est gérée par l'ONF. La réglementation autorise la chasse au sanglier de septembre à fin février. Une régulation est aussi possible sur autorisation préfectorale.



Un nouveau spot de sport urbain

Des agrès destinés à pratiquer le fitness en extérieur, s'installent ce mois de mai à la Nautique. Le nouvel équipement appelé Fit station, est un espace de musculation avec six agrès destinés à travailler l'ensemble du corps.

L'objectif de ce fitness, dont l'engouement vient d'Outre-Atlantique, est de se maintenir en bonne santé, se faire plaisir et développer sa musculation. Du sport en liberté, « gratuit et ouvert à tous à partir de 14 ans, sans oublier les personnes à mobilité réduite, grâce au choix qui a été fait d'installer des agrès accessibles » mentionne Harbi Bouhassoun, chargé de projet dans le cadre de la gestion urbaine de proximité. Il s'agit d'exercices de « poussée du poids », qu'on module grâce à des vérins sécurisés offrant plusieurs niveaux de difficulté. À proximité, les agrès existants de street workout, sont basés sur l'utilisation du poids du corps. « Ce nouvel équipement est donc complémentaire, ce qui va répondre à la demande des nombreux utilisateurs du site » ajoute le chargé de projet. Fitness, basket 3x3, parcours santé, aviron, tennis, balade au bord de l'eau : la Nautique affirme sa vocation de réunir les Châtelleraudais autour du sport et de la détente.



Les agrès de la nouvelle Fit station de la Nautique sont aussi accessibles aux personnes à mobilité réduite.

QUE PEUT-ON FAIRE À LA NAUTIQUE ?

Tout un espace dédié au sport et à la détente



Envergure internationale

Passionné de relations internationales, Thomas Gnimassou compte se consacrer après ses études aux échanges interculturels. Pour l'instant, le jeune Châtelleraudais fait ses premières armes au service Relations internationales de la Ville.

Comment avez-vous pris goût aux relations internationales ?

À Châtelleraudais, il y a beaucoup de choses mises en place pour développer cet intérêt chez les jeunes. Par exemple, lorsque j'étais au collège René Descartes, j'ai eu la chance d'aller plusieurs fois à Velbert, ville allemande jumelée avec Châtelleraudais. J'ai aussi des souvenirs très marquants de ma participation à « Courir pour Kaya ». Ces expériences ont forgé mon goût pour l'international.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce domaine ?

Je pense que chaque voyage fait grandir et qu'on apprend beaucoup au contact d'autres cultures. Et puis j'aime bien le côté pluridisciplinaire, touche à tout. C'est pour ça que j'ai choisi de faire des études de Sciences politiques à Poitiers. L'année dernière j'étais en Erasmus en Belgique et vivre dans un autre pays a été une belle expérience. D'ailleurs, cette année, pour mon Master 2, j'étais censé faire un stage à l'étranger, mais la Covid-19 a contrarié mes plans. Sur les conseils d'un ami, j'ai postulé pour un stage au service Relations internationales de la Ville de Châtelleraudais. C'est un service actif pour les jeunes du territoire.

Quel est votre rôle dans ce service ?

Je participe notamment aux projets menés avec les villes jumelées. Début mai, nous avons organisé, dans le cadre de la semaine européenne, un échange en visioconférence entre jeunes de Velbert et de Châtelleraudais. Chacun a goûté des plats de l'autre pays. Je travaille aussi sur un projet qui, si la situation sanitaire le permet, devrait aboutir à la fin de l'été. Il s'agit de faire venir à Châtelleraudais des jeunes Allemands, mais aussi des jeunes de Kaya, notre ville jumelée du Burkina Faso. Ils travailleront ensemble sur le thème de la réduction des déchets dans le cadre du programme Plastic, dont Châtelleraudais est tête de file.



23 ans, aime le basket et le cinéma

Fait vivre les jumelages

Promeut l'ouverture aux autres cultures

INFOS EN +

Les jeunes Châtelleraudais qui souhaitent réaliser une formation professionnelle, des études ou un stage à l'étranger peuvent s'adresser au 4 pour bénéficier d'une aide dans la réalisation de leur projet de mobilité internationale. Le 4 informe, conseille, trouve des solutions de financement comme, par exemple, la « bourse mobilité internationale jeunesse » de la Ville de Châtelleraudais. Le conseil municipal délibère sur l'attribution des aides. Le montant, compris entre 150 € et 450 €, varie selon le projet du jeune et ses ressources. En 2019, 13 jeunes en ont bénéficié.

Châtelleraut à vol d'oiseaux

« Sur les 50 dernières années, 177 espèces d'oiseaux ont été observées à Châtelleraut » relève Alain Boireau, correspondant local de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). L'atout de la commune ? Elle possède une grande variété de biotopes. Selon les saisons, voici quelques amis à plumes que l'on peut observer à loisirs.



L'aigrette garzette

Elle se nourrit dans la Vienne, lorsque le niveau d'eau est suffisamment bas pour lui permettre de pêcher. Comme le héron cendré, elle est souvent visible entre le pont Henri IV et le barrage de la Manu.



La corneille noire

Dans le parc du Verger et les jardins des quartiers pavillonnaires, cet oiseau mal-aimé niche en couple, uni pour la vie. L'espèce joue un rôle important dans la nature en éliminant les cadavres d'animaux, les insectes et rongeurs.



Le canard col vert

Les plumes vertes irisées du mâle offrent un beau spectacle. Sa parade nuptiale est excentrique : il pourchasse la femelle et se cabre à grands renforts de « coins-coins ». Nourrir les canards et autres oiseaux est interdit : cela peut déclencher chez eux des maladies.



Le merle noir

Cette femelle présente un défaut de pigmentation du plumage. D'ailleurs, sur la Voie verte en limite de Châtelleraut vers Besse, un spécimen attirera l'œil : « Vit ici un merle noir albinos, tout blanc avec juste de minuscules plumes noires sur la queue. Une rareté » confie Alain Boireau.



Le cygne tuberculé

Il apprécie le Lac de la forêt, comme la rousserolle effarvate et le grèbe huppé. Ce palmipède au port altier est le plus lourd oiseau vivant en Europe : le mâle pèse plus de 10 kg et peut ingurgiter 4 kg de plantes aquatiques par jour !



Le grand cormoran

Ce fin plongeur de la famille des pélicans est amateur de poissons. Son bec crochu est d'ailleurs spécialement adapté à leur capture.



Le héron garde-bœufs

Sur les bords de Vienne, la colonie visible approche les 200 individus. Cet oiseau opportuniste, qui peut suivre les tracteurs pour se délecter des vers déterrés lors des labours ou grimper sur des vaches, niche à Bellefonds.



La bergeronnette grise

Celle-ci niche notamment dans des cours vers l'Hôtel Alaman. Sa cousine la bergeronnette des ruisseaux préfère les bords de Vienne et de l'Envigne. Peu farouche, elle alterne volontiers marche calme et sprints.

INFOS TRAVAUX

■ Quai Alsace-Lorraine

travaux sur le réseau d'eau potable et les branchements par Eaux de Vienne jusqu'à fin juin.



VENTE DE COMPOSTEURS

Mercredi 16 juin de 9h30 à 13h30 aux Services Techniques, 208 rue d'Antran

Réservation obligatoire au **0800 835 821** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou sur **par-ici-les-bons-gestes.fr**

Un justificatif de domicile sera demandé lors du retrait.

- 15 € pour le composteur en version plastique
- 20 € pour la version bois



BROYAGE DES VÉGÉTAUX

À la déchèterie de la Massonne **mercredi 2 juin de 9h à 12h**

Réservation obligatoire au **0800 835 821** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou sur **par-ici-les-bons-gestes.fr**

Broyez et repartez avec votre broyat.



TARGÉ : AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE PIERRE MENDÈS FRANCE

Des points d'information et de présentation des projets d'aménagement de l'avenue Mendès France à Targé se tiendront à la mairie de Targé :

- jeudi 27 mai de 10 h à 12h
- vendredi 28 mai de 16h à 18h
- samedi 29 mai de 10h à 12h



TARGÉ : DISTRIBUTION ANNUELLE DES SACS JAUNES

Les sacs de tri seront distribués **sur rendez-vous** pris préalablement au 05 49 20 20 60, priorité étant donnée aux habitants de Targé. Ils seront à retirer les **jeudis 3, 10, 17 et 24 juin entre 9h30 et 11h à la mairie annexe de Targé** sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le port du masque, le respect des gestes barrières et l'accès à une seule personne à la fois à l'intérieur de la mairie seront requis.

REPORT DE COLLECTE

Antoigné, Targé, Ozon :

la collecte du lundi 24 mai est reportée au mardi 25 mai.

ÉLECTIONS

Les élections départementales et régionales se dérouleront les **dimanches 20 et 27 juin**. Les bureaux de vote de Châtellerauld seront ouverts de **8h à 18h**. En raison de la situation sanitaire, les services de l'État ont mis en place un protocole que la commune va renforcer pour assurer au maximum la sécurité des électeurs et des personnes participant aux opérations électorales, notamment : port du masque obligatoire, utilisation de gel hydro-alcoolique, respect de la distance d'1,50 m, limitation à 3 électeurs présents simultanément dans le bureau de vote, nettoyage régulier des surfaces de contact, organisation de 2 files d'attente, dont 1 prioritaire, à l'extérieur du bureau de vote... Les électeurs sont invités à apporter un stylo pour émarger la liste électorale.



Trois bureaux de vote sont également délocalisés afin de disposer de locaux plus vastes :

- Bureau 5 : auparavant au CCAS - 16 rue Creuzé, délocalisé au Conservatoire - 1 rue Jean Monnet
- Bureau 8 : auparavant à l'école maternelle d'Antoigné - 117 chemin du Verger, délocalisé à l'école élémentaire d'Antoigné, dans la salle d'activités - 1 chemin de la Guillotière
- Bureau 14 : auparavant à l'école maternelle de Targé - 55 rue Paul Fort, délocalisé à La Grange de Targé - 93 rue Jacques Prévert.

Un courrier sera envoyé aux électeurs concernés et une affiche sera apposée pour information.

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de Châtellerauld (il est possible de vérifier sa situation électorale sur service.public.fr) et se présenter le jour du scrutin avec une pièce d'identité comportant une photo (la carte électorale n'est pas obligatoire).

Pour ces scrutins, chaque électeur peut établir **2 procurations** contre une seule habituellement. Les personnes absentes ou ne pouvant pas se déplacer peuvent confier un mandat à un autre électeur inscrit à Châtellerauld. Il est désormais possible de remplir le formulaire en ligne (interieur.gouv.fr) et de l'apporter au commissariat de police ou au tribunal de proximité afin qu'il soit signé par une personne habilitée. Les personnes dans l'incapacité de se déplacer peuvent faire une demande de procuration à domicile par courrier en y joignant un certificat médical. Un agent mandaté par la police ou le tribunal de proximité se déplace alors au domicile de la personne pour lui permettre d'effectuer la démarche.

DON DU SANG

Donner son sang peut sauver deux vies.

Une collecte de sang est organisée chaque dernier jeudi du mois, salle Camille Pagé, 12 avenue Camille Pagé.

Rendez-vous jeudi 27 mai de 15h à 19h

Attention, jusqu'à nouvel ordre, **les dons se font uniquement sur rendez-vous** sur mon-rendez-vous-dondesang.efs.sante.fr ou par téléphone en contactant le 05 49 61 57 00.



RÉPONSES À L'OPPOSITION

Il est utile de répondre à certaines remarques formulées par différents groupes d'opposition.

Mme Bazin et M. Baraudon ont été critiques sur la vidéoprotection. La Majorité municipale, autour du maire, souligne tout d'abord que le déploiement des 47 caméras s'est fait en transparence, et associe tous les élus, y compris l'opposition ; Mme Méry est même présidente déléguée du comité d'éthique sur la vidéoprotection. Quant au fond, la vidéoprotection a déjà prouvé son efficacité. Grâce au partenariat étroit entre Centre de Supervision Urbain (CSU), Police nationale et Police municipale, les données recueillies ont permis la verbalisation d'auteurs d'infractions (ex : rodéo-urbain, trafic de stupéfiants). C'est essentiel pour améliorer la sécurité de notre ville. Nous ne sommes pas moins libres pour autant... Il est étonnant de voir certains préférer les voleurs aux gendarmes.

Autre sujet : Mme Méry indiquait il y a quelques jours, pour ce qui est du budget Ville : « *Le budget 2021 prévoit zéro plantation d'arbres / d'arbustes* ». Le raccourci est douteux. Elle n'a pris en compte qu'une ligne budgétaire spécifique, en « oubliant » tout ce que la Ville réalise en matière d'espaces verts. Notamment grâce à nos propres serres municipales sur 4 500 m², des dizaines de milliers de plantes sont cultivées et multipliées, avant d'embellir parcs et jardins. Sans compter les 10 000 arbres de Châtelleraut entretenus par le service Cadre de vie. Au passage, la Ville a le label « 3 fleurs ». Tout de même pas un hasard...

Dans une autre tribune, Mme Bazin et M. Baraudon se plaignaient de l'absence de distribution de sacs jaunes. Plusieurs éléments de réponse :

- pendant longtemps, Châtelleraut a été l'une des rares communes de l'agglomération à distribuer gratuitement les sacs noirs ;
- concernant les sacs jaunes, leur distribution annuelle a été rendue complexe par les contraintes sanitaires. Il a donc fallu innover, pour garantir la distanciation physique. Ce qui a été fait, du 19 au 24 avril, avec une double file : l'une pour les voitures, l'autre pour les piétons. Un vrai succès.

Enfin, Mme Méry s'inquiète de la modestie des dépenses sociales. Mais de façon générale, soulignons que l'action sociale représente 9 % du budget de fonctionnement de la Ville. Le budget 2021 du CCAS est de plus de 14 000 000 € et la part de la Ville, augmentée de 100 000 € en 2021, atteint 3 210 000 € en fonctionnement. Le CCAS, ce sont les crèches, les résidences pour personnes âgées, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale... Ensuite, au-delà du CCAS, nombre de politiques municipales participent au lien social : l'aide aux maisons de quartiers ; les aides aux structures associatives ou caritatives de Châtelleraut ; la politique éducative, notamment au travers du Programme de Réussite Éducative, ou du quotient familial (grâce auquel, par exemple, le coût de déjeuner à la cantine peut être réduit à 0,38 € pour les familles les plus modestes). Et les exemples pourraient être multipliés...

Bien sûr, les critiques sont faciles, l'art et le faire sont plus difficiles...

Le groupe de la Majorité municipale
lequipeabelin@gmail.com

ÉGALITÉ DE PAROLES : PRINCIPE DÉMOCRATIQUE !

Non, M. le Maire, nous ne sommes pas dans la critique facile et systématique ! En vous appuyant sur nos textes envoyés avant le « bouclage » du magazine, c'est vous qui tombez dans la facilité en rédigeant votre édito et votre rubrique « Expressions » en fonction de notre propre sujet. Rien ne change, vous agissiez déjà ainsi le mandat précédent !

Oui, M. le Maire ayez l'honnêteté intellectuelle de ne plus nous accuser de la même malhonnêteté et appliquez/faîtes appliquer une nécessaire déontologie !

Alors oui, M. le maire, parlez de ce que vous faites et pas de ce que nous disons et qui visiblement vous dérange ! Il serait bon également, dans ce journal, de ne pas entretenir de confusion entre les actions de la municipalité et celles du conseil communautaire qui dispose de son propre magazine « Talents ».

Oui, nous sommes dans l'opposition et la loi nous autorise à nous exprimer. Oui, nous avons aussi le droit de ne pas être de votre avis, cela s'appelle la démocratie.

F. Méry, Y. Trousselle, M. Allemandou-Domingo,
élus liste « Ma Ville, Solidaire et Écologique »
maville.solidaire.et.ecologique@gmail.com

PRENEZ LE POUVOIR !

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Le vote est un droit, mais c'est avant tout un devoir citoyen. Peu importe vos orientations politiques, renseignez-vous sur les différents candidats, scrutez la presse, lisez les programmes et mobilisez-vous. Soyez acteur de votre gouvernement en allant voter, ou en donnant procuration à un membre de votre entourage. Chers concitoyens, votre voix est importante, prenez le pouvoir.

rn_chatelleraut@gmx.fr
M. Latus, J.P. de Michiel,
Groupe Rassemblement National

POUR L'EMPLOI ET LA RENAISSANCE DE L'INDUSTRIE LOCALE, ENTENDRE LES SALARIÉS !

Le principal créancier des Fonderies dépose le bilan et le château de cartes monté par Alvançe s'écroule. 584 emplois sacrifiés au nom du profit avec la complicité de l'État, Renault, du député de la circonscription. Avec la perte des fonds publics investis dans cette arnaque à l'emploi. Les fondeurs, qui ont toujours alerté sur la situation, ont construit un projet de modernisation et d'investissement pouvant maintenir un pôle industriel sur Ingrandes. Ils doivent être entendus.

L'État et tous ceux qui ont livré les Fonderies à Alvançe doivent agir en ce sens. L'heure n'est plus aux bonnes paroles et aux autocollants de soutien mais aux décisions permettant le maintien de l'emploi local et la réindustrialisation du pays.

P. Bazin et P. Baraudon,
élus UPVH

RÉOUVERTURE CE 19 MAI

Alors que les contaminations de Covid 19 baissent depuis plusieurs semaines nous entamons la phase de réouverture des commerces « non essentiels » ce 19 mai.

Avec la météo estivale nous allons de nouveau pouvoir flâner en cœur de ville avec notamment la réouverture des terrasses et des commerces non-alimentaires.

Nous apportons notre soutien à ces commerçants qui sont fermés depuis plusieurs mois, ceux du cœur de ville bien entendu, mais aussi à ceux de nos quartiers ou de nos zones commerciales.

David SIMON - Conseiller Municipal de Châtelleraut -
Conseiller Communautaire de Grand Châtelleraut -
Contact : davidsimon.chatelleraut@gmail.com

GRAND CHÂTELLERAULT L'ESPACE D'UNE VIE

1
Au sud du nord et au nord du sud : la situation idéale quoi.



2
Ici, vos rêves d'immobilier deviennent réalité, sans baguette magique.



3
Chez nous, rebondir, s'adapter, créer, inventer n'a jamais été aussi simple.

4
Tout mettre en œuvre pour permettre à nos enfants de grandir, d'apprendre et de s'épanouir, c'est notre priorité.



5
Le développement durable ? D'autres en parlent, nous on le vit !



10 BONNES RAISONS de vivre Grand Châtellerault



6
On conjugue avec fierté savoir-faire et compétences.



7
Parce qu'on aime travailler... mais pas que !



8
On n'a pas la Tour Eiffel, mais notre patrimoine est bluffant !

9
Parce qu'on nous envie notre eau thermale et nos cosmétiques. La Roche Posay, c'est chez nous !



10
Ici, on bénéficie de tous les avantages d'une agglomération sans ses inconvénients. En 2021, c'est ça le luxe, non ?

TOUS FIERS DE NOTRE TERRITOIRE !

Habitants, nous avons toutes ces bonnes raisons d'aimer vivre à Grand Châtellerault... et bien d'autres. Osons être les meilleurs ambassadeurs de notre territoire.

L'Agglomération a créé de nouveaux outils pour mettre en lumière l'attractivité locale :

Film, site internet, guide des bonnes raisons, guichet unique, page LinkedIn, référencement sur le média web "Paris je te quitte". Tout pour séduire des porteurs de projet et des familles qui viendront consolider le dynamisme de notre territoire.

developpement.grand-chatellerault.fr

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



DÉCOUVREZ
les aides auditives
nouvelle génération

CONNECTÉES

RECHARGEABLES

PERFORMANTES

**BILAN AUDITIF ⁽¹⁾
+ 1 MOIS D'ESSAI ⁽²⁾
GRATUITS**



Credits images : Adobe Stock - Freepick

Audilab
Ensemble, pour une belle écoute

2 CENTRES
CHÂTELLERAULT

Nos équipes vous reçoivent
du lundi au samedi

PARKING ACCÈS PMR

Face CCAL Leclerc
133, av. du M^{al} Foch
05 49 21 60 00

Centre ville
85, bd Blossac
05 49 20 11 11

Retrouvez tous
nos centres auditifs sur
www.audilab.fr

⁽¹⁾ Test non médical
⁽²⁾ Sur prescription médicale



Art & Fenêtres

**EXPERTS
STORISTES** agréés
Soliso

FENÊTRES PORTES VOLETS PORTAILS STORES

JUSQU'AU 30 JUIN

-10% -15%

-20%

**SUR UNE LARGE
GAMME DE PRODUITS⁽¹⁾**

(1) Voir conditions en magasin



FUTURODIFF
05 49 02 60 41

NOUVELLE ADRESSE : CHÂTELLERAULT SUD
22 rue de Nerpuy - NAINTRÉ